

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE n°2

Commune	AUTREY-lès-GRAY	Ecole (s)	Pôle Educatif des 4 Vallées
Date	02/02/2026	Horaire	20h00
Présents :			
<u>Enseignants</u> : Mme JEANNOT (Adjointe), Mme DOUSSOT (Adjointe), Mme BREUILLARD (Adjointe), Mme LIME (M2 Alternante), Mme MINY (Directrice) <u>Elus</u> : Mme LEBLANC (Présidente du Syndicat des Écoles), M. DEMANGEON (Maire de Bouhans-et-Feurg), M.SACCOMANI (Maire d'Autrey-lès-Gray), M. VAGNER (Maire de Lœuilley) <u>Représentants de parents</u> : Mme THIEBAUT - Mme RIGOLLOT - M. PRETOT - Mme SCHENCK <u>Invités (associations, services médicaux,...)</u> : Mme THIEBAUT (Présidente de l'Association de Parents et Amis des Ecoles), Mme BERGEROT (Responsable Temps Périscolaire et ATSEM)			
Absent(s) : Mme BERGEROT (Maire d'Attricourt), M. NICOLLE (Maire de Broye-lès-Loup et Verfontaine) Absent(s) excusé(s) : Mme CERRI (IEN), Mme COLLIN (ATSEM Temps scolaire), Mme MUNIER (Agent d'animation Temps scolaire et périscolaire), M. MENDEZ-VAQUERO (Vice-président du Syndicat des Ecoles), Mme TODESCHINI (Maire de Fahy-lès-Autrey), M. MANDIGON (Maire de Poyans), Mme LABALTE (Adjointe Mairie de Poyans)			

Ordre du jour :

- Effectifs et répartition des élèves
- Projet d'Ecole, projets de classe/Evaluation Ecole
- Projet pHare
- PPMS/Registre de santé et sécurité au travail/Protocole de santé mentale
- Cycle natation
- Sorties pédagogiques et leur financement, autres actions
- Association de Parents et Amis de l'Ecole

Différents axes traités et conclusions d'actions :

Accueil de Mme Bergerot, remerciements, excusés.

1) Effectifs et répartition des élèves

Lecture du tableau ci-dessous : Les effectifs restent assez stables malgré une petite baisse notamment due à une grosse cohorte de CM2 partie en juin 2025 (15 élèves) :

Lecture du tableau ci-dessous :

-au 05/06/2015 : 69 enfants étaient inscrits
 -au 01/09/2015 : 64 enfants étaient inscrits
 -au 01/09/2016 : 57 enfants étaient inscrits
 -au 01/10/2017 : 64 enfants étaient inscrits
 -au 03/09/2018 : 67 enfants étaient inscrits
 -au 11/06/2019 : 65 enfants étaient inscrits
 -au 15/10/2019 : 58 enfants étaient inscrits
 -au 04/02/20 : 60 enfants étaient inscrits
 -au 23/06/20 : 57 enfants étaient inscrits

-au 13/10/20 : 68 enfants étaient inscrits
 -au 23/02/21 : 76 enfants étaient inscrits
 -au 22/06/21 : 78 enfants étaient inscrits
 -au 18/10/22 : 81 élèves étaient inscrits
 -au 17/10/22 : 86 élèves étaient inscrits
 -au 19/06/23 : 85 élèves étaient inscrits
 -au 16/10/23 : 90 élèves étaient inscrits
 -au 12/02/24 : 97 élèves étaient inscrits
 -au 17/06/24 : 98 élèves étaient inscrits
 -au 05/11/24 : 93 élèves étaient inscrits
 -au 10/02/25 : 87 élèves étaient inscrits
 -au 16/06/25 : 85 élèves étaient inscrits
 -au 03/11/2025 : 79 élèves étaient inscrits

	<u>PS</u>	<u>MS</u>	<u>GS</u>	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>	<u>TOTAL</u>
Autrey-les-Gray		4	6		2	5	1	1	19
Bouhans-et-Feurg	4	4	1	3	1	1	3	5	22
Broye les Loups/Verfontaine	3	1	1		2			1	8
Fahy-les-Autrey	2		1	2	3	1			9
Loeuilley		1	1		1			1	4
Poyans	1	1	2	2	2	1	2	1	12
Nantilly					1				1
Auvet		1		1					2
Champlitte								1	1
Mornay						1			1
TOTAL	10	12	12	9	11	9	6	10	79

En rouge : 5 élèves qui ne font pas partie du regroupement

Distribution aux maires de la liste nominative des élèves de leur village respectif (listes réalisées à partir des fiches renseignées par les familles et transmises à Mme Miny début septembre).

La répartition des élèves dans les classes est la suivante :

- 22 élèves de PS-MS dans la classe de Mme DOUSSOT (23 à la rentrée de février)
- 21 élèves de GS-CP dans la classe de Mme JEANNOT
- 20 élèves de CE1-CE2 dans la classe de Mme BREUILLARD
- 16 élèves de CM1-CM2 dans la classe de Mme LIME et MINY

Organisation pédagogique pour l'année 2025/2026:

Effectifs février 2026 :	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Mme Doussot	10	12							22
Mme Jeannot			12	9					21
Mme Breuillard					11	9			20
Mmes Lime/Miny							6	10	16
Total	10	12	12	9	11	9	6	10	79

Remarques :

-Mme Miny explique qu'une famille qui arrive sur Lœuilley est venue visiter l'école ce jour et l'enfant fera sa rentrée à Autrey au retour des vacances de février.

- Afin de prévoir au mieux et au plus tôt les effectifs pour la rentrée de septembre 2026, Mme Miny ouvrira les inscriptions pour l'année 2026/2027 au mois de mars-avril. Une affiche sera réalisée pour diffusion.

Rappel : L'inscription des enfants doit **se faire au préalable en mairie**. L'inscription de l'enfant sera ensuite enregistrée par la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

-*Vaccinations obligatoires (sauf contre-indication du médecin): (DIPHTERIE/TETANOS/POLIO) (3 injections + 1 rappel par an).*

-*Les enfants nés à partir du 1 janvier 2018 doivent être obligatoirement vaccinés avant l'âge de deux ans contre :*

- + la diphtérie, le té tanos, et la poliomérite, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae*, l'hépatite B,
- + le méningococque C, le pneumococque, la rougeole, les oreillons et la rubéole.

PS : Les enfants déjà scolarisés en 2025/2026 au Pôle Éducatif d'Autrey n'ont pas besoin d'être réinscrits.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le Pôle Éducatif au 03.84.32.36.67. ou par mail : ecole.autrey-les-gray@ac-besancon.fr.

2) Evaluation d'Ecole, Projet d'Ecole, projet de classe

-Notre Pôle a été à nouveau impliqué dans le processus d'évaluation du secteur du collège Delaunay de Gray pour l'année 2025/2026.

Le Pôle Educatif des 4 Vallées a été retenu pour ce dispositif évaluatif qui a lieu tous les 5 ans : l'évaluation d'école. 5 ans ne se sont pas écoulés depuis notre dernière évaluation école car nous devons nous réaligner par rapport à notre collège de secteur qui est lui-même en évaluation cette année.

Dans un premier temps, un rapport d'auto-évaluation a été rédigé par l'équipe enseignante pour le 11 décembre 2025, délai de rigueur.

Celui-ci a été rédigé en collaboration avec tous les partenaires de l'école (parents d'élèves, élèves, personnel du périscolaire, intervenants) que Mme Miny remercie.

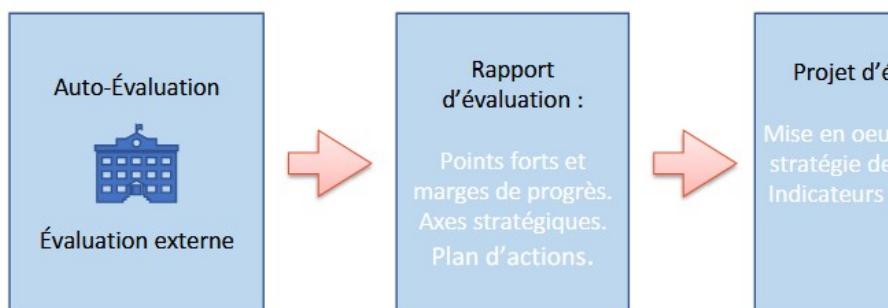
Puis des observateurs extérieurs (Inspectrice et Conseillère Pédagogique) sont venues en présentiel analyser le fonctionnement de l'école et échanger avec les partenaires le mardi 20 janvier 2026. Des rencontres avec les acteurs de l'école ont alors été organisées avec les observatrices cette matinée-là.

Un compte-rendu de cette évaluation sera fait ultérieurement aux enseignantes.

-Suite à cette évaluation-école, un nouveau projet d'école sera rédigé dans les années à venir :



CONCLUSION : UNE ARTICULATION COHÉRENTE ÉVALUATION D'ÉCOLE - PROJET D'ÉCOLE



-Rappel des différents axes du nouveau projet d'école 2022-2027 rédigé suite à notre évaluation d'école de mars 2022 et des fiches actions rédigées par l'équipe enseignante pour l'année 2025/2026 suite à l'analyse des résultats aux évaluations nationales. Présentation de ces fiches en détails :

-Fiche action 3 : « La Fête des 100 jours » présentée par Mme Jeannot

3) Projet pHare

-En pratique, depuis trois années, des actions doivent être menées par les enseignants durant l'année scolaire dans 100% des écoles et des collèges : des heures sont consacrées à la prévention du harcèlement et au développement de compétences psychosociales des élèves.

-Grâce aux actions menées en 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, nous avons pu obtenir le Label pHARe Engagement (Niveau 1).

Programme présenté par Mme Jeannot :

Qu'est-ce que le programme Phare ?

Le programme Phare est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées, fondé autour de 5 piliers :

1. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement ;
2. Former une communauté protectrice autour des élèves ;
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ;
4. Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme ;
5. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Les temps forts à l'école :

- **6 novembre 2025** : Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école avec sensibilisation au numéro 3018 à retenir par les enfants et les familles
- La lutte contre le harcèlement est une priorité pour notre école. Elle contribue au bien-être que nous devons garantir à tous nos élèves. Nous avons chacun le devoir d'agir par tous moyens contre ce fléau, autour des trois axes fixés par le plan interministériel de lutte contre le harcèlement : la prévention, la détection et la résolution.
Dans cette perspective et comme les années précédentes, tous les élèves de l'école du CE2 au CM2, ont pu compléter un **questionnaire d'auto-évaluation** visant à évaluer s'ils sont victimes de harcèlement scolaire ce **jeudi 6 novembre 2025**. Aucune situation de harcèlement scolaire n'est ressortie dans ces 3 classes après l'analyse minutieuse des questionnaires par Mme Breuillard et Mme Miny.
Ce temps banalisé, dont l'organisation est à l'initiative de chaque école, a été l'occasion de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement, conditions premières de protection des élèves victimes.
- En classe de GS-CP, un **espace gentillesse** a également été mis en place Mme Jeannot dans le cadre de cette prévention.

Remarques :

-Dans le même esprit de prévention et dans le cadre de notre mission de « faire partager les valeurs de la République à tous les élèves », l'équipe enseignante au complet a travaillé sur le sens du principe de laïcité qui est aux fondements de la citoyenneté. Comprendre la laïcité permet de s'approprier le principe pour le faire vivre. Les enfants doivent être sensibilisés à la laïcité. L'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 (120 ans) est notamment l'occasion de participer à des manifestations publiques, festives ou studieuses sur ce thème.

-La classe de CM1-CM2 a alors pu visionner à cette occasion un rassemblement des écoles de Haute-Saône au projet « D'un fil à l'autre » édition 2 :

Programme Journée de la Laïcité du département de la Haute-Saône	
Mardi 09 décembre 2025	
10h00-10h10	Introduction de madame l'IA-DASEN depuis le site de Vesoul – Salle Parisot
10h10-10h20	Présentation des travaux des élèves de la circonscription de Gray
10h20-10h30	Présentation des travaux des élèves de la circonscription de Lure
10h30-10h40	Présentation des travaux des élèves de la circonscription de Luxeuil
10h40-10h55	Présentation des travaux des élèves des circonscriptions de Vesoul 1,2 et 3

-De même, pour cet évènement, les 4 classes ont réalisé une œuvre commune, une belle Marianne symbolisant la Laïcité et les Valeurs de notre République. Cette production collective est affichée depuis ce jour dans le hall d'entrée.
Visionnage d'une photo de cette production collective.

3) PPMS/Registre de santé et sécurité au travail/Protocole de santé mentale

-Rappel des obligations :

2 exercices incendie minimum par an (dont le 1^{er} dans le 1^{er} mois)

2 exercices (au moins 1 intrusion, au moins 1 risque majeur)

-Alerte incendie : plusieurs exercices d'évacuations doivent être réalisés en cours d'année dont un dans le premier mois. Le 1^{er} exercice (enseignantes prévenues) a eu lieu le 29/09/25 le matin. Cet exercice a dû être reprogrammé car l'alarme ne s'est jamais déclenchée, d'où l'importance de l'exercice ! L'alerte reprogrammée le lundi 6 octobre s'était très bien passée.

-Une alerte « surprise » non déclenchée par Mme Miny s'est également produite le jeudi 15 janvier 2026 à 12h22 : les enfants de la cantine ont alors fait un second exercice à cette occasion.

-De même, une alerte confinement « Attentat-intrusion » a eu lieu le jeudi 16 octobre 2025. Cette alerte « Attentat-intrusion » s'est bien passée. Les élèves sont préparés à ces alertes.

-Enfin, une alerte « Risques majeurs » s'est faite en simultané dans toute l'académie durant la semaine du 24 novembre 2025. Le scénario était :

« Un épisode de tempête est annoncé depuis la veille par Météo France. Ce matin, le vent s'est nettement renforcé.

À 14h00, le rectorat vous informe qu'une tempête violente avec des rafales de plus de 110 km/h approche de la zone. Des arbres sont déjà tombés dans les communes voisines, et la vigilance jaune est passée en orange à 14h10. À 14h15, une rafale particulièrement violente secoue les vitres de l'établissement. Les poubelles, quelques branches et plusieurs tuiles commencent à voler dans la cour. L'électricité est coupée dans une partie du bâtiment, créant de l'agitation dans certaines salles. ».

Cette alerte s'est également bien passée mis à part qu'elle n'a pas été perçue par les classes les plus éloignées (classe de CE). De plus, les enfants se sont dirigés vers les sorties au lieu d'aller se confiner car ils ont une nouvelle fois confondu les sonneries identiques (juste l'intensité des sonneries diffère).

Suite à cet exercice, un renouvellement des goûters et bouteilles d'eau a été demandé au Syndicat des Ecoles pour les salles de classe et la médiathèque (date de péremption des aliments dépassée).

Remarques :

-L'équipe enseignante demande où en sont les devis pour changer le boîtier car les problèmes de sonnerie très semblables et inaudibles persistent.

-Registre de santé et sécurité au travail : ces dernières années, la législation concernant la santé et la sécurité au travail a vraiment évolué (ex: registre d'accessibilité 2017, gestion du radon juin 2018...). Lors d'une formation continue « directeurs » suivie par Mme Miny en mars 2021, M. Renaud, Inspecteur de la Santé et de la Sécurité au travail, lui avait demandé de se mettre en lien avec les collectivités, afin de se mettre rapidement à jour dans les documents "obligatoires" du registre de sécurité de l'école... en plus des documents PPMS, Sécurité incendie et Document Unique que Mme Miny remet chaque année à jour.

Nous devons nous mettre en conformité avec ces nouvelles obligations (attestations équipements sportifs, exposition à l'amiante, installations thermiques, registre d'accessibilité, dossier aire de jeux, rapport de la qualité de l'air à l'intérieur, rapport installations désenfumage/installations électriques/système sécurité incendie, inventaires des produits d'entretien).

Nous sommes en conformité concernant l'exposition à l'amiante, cela a été vérifié l'année passée. Notre Pôle ne date pas d'avant le 1^{er} juillet 1997 et n'est par conséquent pas soumis à la réglementation en matière d'amiante.

Remarques :

-Mme Miny explique que la mise en conformité doit se poursuivre. D'autres vérifications avec élaborations de ces documents « obligatoires » du registre sont à envisager durant cette année scolaire 2025/2026 : des dépenses concernant ces vérifications par des professionnels sont par conséquent à envisager au budget prévisionnel du Syndicat pour l'année 2026.

Protocole de santé mentale expliqué par Mme Miny :

Depuis l'année passée, chaque école doit se doter d'un protocole en santé mentale et l'exposer en Conseil d'Ecole. Ce protocole a pour objectif de mobiliser toute la communauté éducative, de formaliser le rôle de chacun selon son champ d'expertise et de sécuriser l'action du repérage jusqu'à la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychique. Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps.

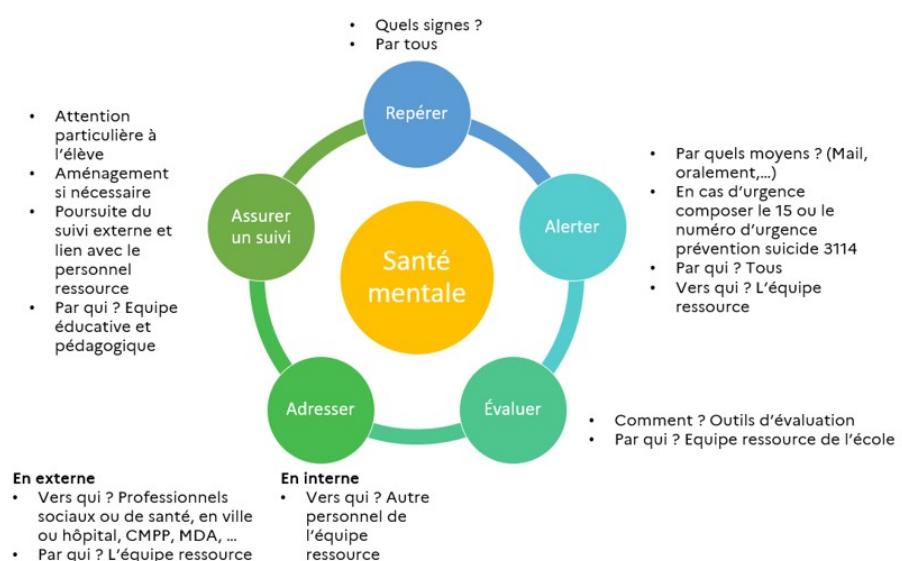
Présentation du protocole :

Protocole santé mentale des élèves **« Du repérage à la prise en charge »**

École Pôle Educatif des 4 Vallées

AUTREY-lès-GRAY

Description du protocole



4) Cycle natation

-Les classes de GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 vont pouvoir bénéficier d'un enseignement natation au 3^{ème} trimestre le vendredi matin, à partir du 13 mars 2026.

-Le projet pédagogique rédigé par Mme Miny vient d'être validé par l'Inspectrice de l'Education Nationale.

-Pour ce faire, il était nécessaire que l'équipe enseignante soit accompagnée de parents volontaires, agréés par l'Education Nationale. Depuis l'année passée, de nombreux parents se sont mobilisés pour passer cet agrément et l'ont passé avec brio.

-Nous serons donc accompagnées à tour de rôle par Mme Goes-Barbier, Mme Magny, Mme Perlo, Mme Bergerot, Mme Charton, Mme Schenck, M. Joyandet et si besoin par Mmes Thiébaut et M.Thomas.
Un grand merci pour les enfants à toutes ces personnes volontaires. Sans ces parents agréés ce projet ne pourrait être viable !
De même, Mme Lachat et Mme Mignot (AESH) non agréées seront en accompagnement supplémentaire dans les vestiaires pour aider les plus petits à l'habillage/déshabillage.

Remarques :

-Mme Miny précise que la compagnie de bus Arbois Tourisme ne pouvant pas nous assurer les trajets avec l'effectif des GS, nous pourrons être transportés par la Compagnie Danh au prix de 105€ l'aller-retour Autrey-Gray. Il sera peut-être nécessaire qu'un parent différent à chaque séance prenne sa voiture pour covoiturer avec d'autres parents car nous ne sommes pas sûrs de tous tenir dans le bus à chaque séance, merci d'avance.

Mme Miny et l'équipe enseignante encouragent cet enseignement dès la GS pour familiariser les enfants le plus tôt possible avec le milieu aquatique et nous avons la chance cette année de pouvoir compléter le bus avec la classe de GS (impossible les années passées).

-Les coûts de transport seront pris en charge par la Coopérative scolaire grâce notamment à l'Opération agrumes et miel en cours. N'hésitez pas à partager cette vente au maximum d'ici la fin de semaine (arrêt des commandes).

5) Sorties pédagogiques, leur financement et autres actions

-Projet en langue française et littérature le 14/11/25 : intervention dans les 4 classes d'une illustratrice, Julie Mellan dans le cadre du Festival du livre 2025 « Au Gray des Mots ». En amont, les élèves ont travaillé ses albums et avaient préparé un questionnement sur le métier d'auteur.

Mme Miny précise que Mme Chalumeau, de « La librairie » de Gray, avait contacté l'école l'année passée pour lui proposer un nouveau partenariat dans le cadre du Salon du livre 2025.

Grâce au financement par les différentes communes et par l'Association de Parents aux alentours de 500€, l'école a pu prendre en charge la rémunération de l'auteur au tarif de la charte des auteurs, qui est de 250€ par demi-journée (soit la journée complète pour 550€). La rencontre des enfants avec l'illustratrice a eu lieu le vendredi 14 novembre 2025, à l'école, la veille du Salon du Livre. Recevoir des auteurs dans les classes est toujours une expérience très enrichissante pour les enfants.

-Projet « école et cinéma » sur l'année scolaire: Les 4 classes peuvent profiter de séances de cinéma sélectionnées cette année à hauteur d'une par trimestre. Les classes de PS/MS et GS/CP se sont rendues le 20/11/25 pour visionner « Neige et les arbres magiques » et se rendront le 05/02/26 pour visionner le film « La Baleine et l'escargote ».

La classe de CE1/CE2 et la classe de CM1/CM2 se sont rendues le 28/11/25 au cinéma pour visionner « Un conte peut en cacher un autre » et y retourneront le 28/03/26 pour voir « Microcosmos ». Ces sorties cinématographiques et les transports jusqu'à Gray sont financés par l'Association de Parents et la Coopérative scolaire (1€/séance a été demandé aux familles).

-En décembre, nous avons eu la venue du père Noël dans les classes organisées par l'Association de Parents. Le Père Noël a offert un bel album de jeunesse acheté à « La Librairie » à chaque enfant.

-Classe orchestre CM1-CM2 depuis le mois de septembre : Nous avons la chance de bénéficier gracieusement d'une "classe orchestre" avec l'intervention de professionnels de l'École Départementale de Musique et de Théâtre de Gray!

Ces séances permettent aux enfants, depuis le mois de septembre, de bénéficier d'une véritable initiation à la pratique instrumentale, avec l'intervention de professionnels. Ces séances se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour ce faire, un véritable instrument est prêté gracieusement à certains enfants durant toute l'année scolaire, après essai des instruments par les enfants : 3 ateliers instruments (un atelier saxophone, un atelier tuba, un atelier trompette). Les élèves ramènent ainsi l'instrument à leur domicile pour la semaine (une convention a été signée par les familles).

Ces instruments fragiles et très coûteux nécessitent une attention toute particulière notamment lors des trajets à l'école (dans le bus, à pied, en voiture) ou à la maison. Les enfants en sont responsables.

Le fait de pouvoir ramener l'instrument à la maison permet aux élèves les plus motivés de s'entraîner entre les séances.

Un spectacle final aura lieu très certainement en juin/juillet pour les familles, les élus... et un concert inter-école aura lieu à Port/Saône le 16 juin 2026.

-Les classes de PS/MS, GS/CP, CE et CM bénéficient d'un partenariat avec la Médiathèque de la Commune d'Autrey et Mme Robert. Ces interventions consistent en des lectures d'albums, l'accès privatisé de la Médiathèque, la manipulation d'album, des petites comptines en anglais... une fois tous les 15 jours pour les plus petits et d'une initiation à l'anglais (langue maternelle de

Mme Robert) tous les jeudis après-midis, Mme Robert étant employée 3 heures supplémentaires pour ce projet littéraire et linguistique. Ce projet a pu se mettre en place à partir du jeudi 25 septembre 2025 et l'équipe en remercie Mme Robert. Mme Miny remercie également la Commune d'Autrey pour le financement de ces interventions très riches auprès des enfants.

-L'Association de Parents d'élèves organisera pour les classes une après-midi carnaval le 6 février 2026 avec confection de mini-beignets (par Mme Thiebaut et M.Thomas).

-Cycle natation : cf Projet cycle natation du CP au CM2

-Dans le cadre des enseignements de Prévention Routière et du « Savoir Rouler à Vélo (SRAV) », la classe de CM1/CM2 du Pôle Educatif pensait participer à l'épreuve pratique du challenge d'éducation routière qui se déroulait à l'école et qui était co-pilotée les années précédentes par le Comité Départemental de Prévention Routière de Haute-Saône et Mme Miny. L'épreuve pratique consistait en une épreuve de gymkhana (mariabilité) et une épreuve de circulation sur ½ journée. Cependant, l'intervention de la Gendarmerie et de la Prévention Routière se réalise cette année sur une journée complète pour un montant de 500€ alors que pour une classe de 16 élèves ½ journée suffirait.

. intervention d'une journée de notre part auprès de vos élèves pour préparer l'APER :

- Théorie sur l'APER le matin ;
- Mise en pratique vélo l'après-midi ;
- **Coût de 500€.**

Remarques :

-Mme Miny déplore ces nouvelles contraintes organisationnelles et financières et a fait remonter le problème à la Prévention routière concernant les petites écoles rurales (500€ pour une classe de 10 CM2) isolées qui sont les grandes perdantes de ce nouveau règlement.
-L'ensemble du Conseil d'Ecole trouve cette augmentation de frais d'intervention exagérée et trop onéreuse pour une petite école rurale comme la nôtre.

-Nouveau partenariat avec l'Association « Autour de la Tour », présidée par Tony Rigollot, pour coorganiser l'évènement « Marche nocturne » convivial, accessible à tous publics et plutôt festif (parcours illuminé par des bûches norvégiennes, apéro offert à mi-parcours à côté d'un bon feu, feu d'artifice également prévu près de la Tour...)

Ce partenariat n'aurait pas été possible sans l'aide de bénévoles (parents, enseignantes, amis de l'école...) pour installer /nettoyer/ranger, tenir la buvette, en cuisine, au service et aider au bon déroulement du repas qui a eu lieu après la marche à la salle des Fêtes de Bouhans-et-Feurg samedi soir 31 janvier 2026. Un grand merci à tous les parents (ici présents et autres) qui ont donné de leur temps au bénéfice des enfants !

A l'issue de cette manifestation sportive et familiale, l'Association « Autour de la Tour » a prévu de reverser 40% des bénéfices à la Coopérative Scolaire (au profit des enfants du Pôle Éducatif des 4 Vallées, cf affiche projetée) comme cela avait déjà été le cas lors des marches estivales du mois d'août des années précédentes ! Environ 500€ pourraient nous être verser dans les semaines à venir pour financer nos projets pédagogiques : cycle natation, projet danse et théâtre Flamenco avec une artiste (en compensation de la subvention adage de 720€ qui ne nous a pas été octroyée faute de restrictions budgétaires) ou encore aider l'Association de Parents à financer une sortie pédagogique exceptionnelle, assez éloignée (coût de transport plus onéreux) et culturellement très riche en fin d'année scolaire pour la classe de CM1-CM2 (cf paragraphe suivant).

Mme Miny remercie, au nom de toute de l'équipe enseignante, l'Association « Autour de la Tour » pour cette proposition, pour son engagement auprès des enfants, pour son soutien financier et sa confiance !

6) Association de Parents d'Elèves

-Mme Thiébaut rappelle les actions de l'année et les bénéfices associés :

PLANNING DES MANIFESTATIONS
DE L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU PÔLE ÉDUCATIF DES 4 VALLÉES
2025-2026

Manifestation	Date	Lieu
Calendrier en <u>trombinoscope</u>	Photo prise en octobre Distribution fin novembre	École
Vente de sapin et de miel	Flyers à distribuer vers le 3 novembre- le 28 novembre Tri des sapins - distribution des sapins 16-18h	École
Photo dans un beau décor de <u>Noël</u>	Date à définir	École
Distribution des cadeaux de Noël aux enfants	Vendredi 19 décembre	École
Marché de Noël de l'école	Vendredi 12 décembre à partir de 17h15	Salle des fêtes d' Autrey les Gray
Défilé Carnaval	Vendredi 6 février	Défilé dans les rues de Autrey Goûter dans <u>la cours</u> de l'école
Vente de muffins	Flyers à distribuer Courant le mois de Mars	Distribution à l'école
Vente d'objet	Courant le mois de Mai	Distribution des objets le jour de la kermesse
Pâques distribution de chocolat	Lundi 20 avril	<u>école</u>
Buvette spectacle de musique	Date à définir	Salle des fêtes de Autrey ou école
Kermesse	Vendredi 19 juin besoin d'aide dans la journée et la soirée Flyers à distribuer	École
Apéro/Repas de remerciement	Vendredi 3 juillet	À définir

BENEFICES :

360€

660€

275€

-530€ (enfants)/achat d'une sono **(-519€)**
600€

-Une sortie de fin d'année sera organisée par l'Association pour les 3 classes de Maternelle à CE au Parc de l'Auxois ! Les 3 classes du Pôle bénéficieront, en même temps, de cette belle sortie. L'Association de Parents financera les 2 bus et les entrées. Une toute petite participation sera demandée aux familles.

-Un autre projet a été mis en place tout récemment pour la classe de CM1-CM2 en partenariat avec l'école d'Arc-lès-Gray. Virginie Dubois, enseignante en classe de CM à l'école Louis Pergaud, a proposé la semaine passée à Mme Miny un projet de sortie à Lyon afin de visiter le Musée scientifique immersif, le Musée de l'Illusion ainsi que la découverte du Parc de la Tête d'Or. Nous compléterions leur bus ce qui nous permettrait de profiter de ce projet pédagogique à un coût plus abordable (environ 60€ par élève). Seuls, nous n'aurions pas pu envisager une telle sortie car les coûts de transport auraient été trop élevés ! C'est une belle opportunité qui s'est offerte à nous et que l'Association de Parents a validé concernant le financement.

Remarques :

-Mme Miny précise qu'en parallèle une vente de miel et d'agrumes a lieu en ce moment au profit des enfants (compte coopératif de l'Association) et pourrait aider l'Association de Parents à cofinancer ce projet également! Mme Miny est en train de gérer les réservations aux musées de Lyon (pas simple de tout agencer au niveau des créneaux horaires) et se réunira avec la collègue d'Arc-lès-Gray pour finaliser toute l'organisation du 7 mai.

-Mme Thiébaut demande aux enseignantes de prévoir une date, les activités sur place au parc de l'Auxois, de demander des devis et de réserver les bus.

-Mmes Jeannot, Breuillard et Doussot demandent si toutefois il ne serait pas possible d'emmener également la classe de CM au Parc de l'Auxois (en plus de leur sortie lyonnaise) étant donné que deux bus seront nécessaires dans tous les cas pour les trois classes et qu'un des deux bus sera incomplet. En faisant profiter la classe des CM à cette sortie, les coûts de transport ne seraient pas plus élevés et le second bus serait optimisé. Seule une dépense supplémentaire de 16 entrées au Parc de l'Auxois serait à prévoir au budget.

-Le Conseil d'Ecole est en accord avec cette proposition si ce projet est viable financièrement pour l'Association de Parents.

7) Divers

-Problème de Toilettes : Lecture par Mme Thiébaut du mail reçu d'une famille :

Bonjour,

M... m'alerte régulièrement sur l'état et l'accessibilité des sanitaires de l'école.

En effet, pour l'ensemble des classes du CE1 au CM2, seuls trois WC sont disponibles, ce qui paraît déjà insuffisant. De plus, l'un d'entre eux est hors service depuis plusieurs mois. Par ailleurs, les deux WC restants sont souvent sales (un seul nettoyage quotidien, en fin de journée) et présentent un état d'usure avancé. Cette situation conduit mon fils à se retenir d'uriner toute la journée (départ à 8h15, retour à 17h45), avec pour conséquences des douleurs abdominales et un risque accru d'infections urinaires.

Je souhaitais porter ces éléments à votre connaissance afin que ce sujet puisse être inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'école et que des solutions puissent être envisagées.

Cordialement,

-Mme Miny explique que ce problème a été réglé par le Syndicat scolaire dans la journée qui a suivi avec l'intervention d'un artisan qui a réparé le bouton des chasses d'eau.

-Mme Leblanc a transmis l'information du problème réglé à la famille par l'intermédiaire du grand-père.

-Problèmes de bus :

-Le 27 janvier dernier, Dahn Tourisme, les maires des villages concernés, le syndicat scolaire, le CMS de Gray et l'école ont reçu un mail d'une famille évoquant des problèmes dans le bus :

Bonjour,

Avec d'autres parents, nous interpellons, depuis plusieurs mois, sur le comportement inacceptable du chauffeur du bus qui assure la ligne Bouhans-et-feurg <-> Autrey les Gray.

Son comportement a été remonté plusieurs fois à la société "Danh Tourisme", l'école d'Autrey les Gray ainsi qu'au syndicat des écoles. Les enfants sont âgés entre 2 ans 1/2 et 9 ans.

Le 16/01/2026, lors de la récupération de mon enfant à 17h30, le chauffeur a menacé plusieurs fois devant moi les enfants de son bus "le premier qui fuit le bordel, je le mets dans le coffre".

Vous serait-il possible de vous assurer de la compétence du chauffeur et de sa capacité à prendre en charge les enfants en sécurité ? Par sécurité, j'inclus bien-sûr leurs sécurité physique et psychique.

Cette attitude provoque de la peur, de la méfiance, du stress chez les petits et même les plus grands. Cela porte atteinte au développement de leurs compétences psycho-sociales et au travail effectué par l'équipe éducative pour leur apprendre le "vivre ensemble". Quelle référence d'adulte responsable voulez-vous que nos enfants intègrent dans ce contexte ?

Une explication auprès du chauffeur ou un changement serait indispensable pour éviter une escalade supplémentaire dans les actes posés contre nos enfants.

Vous trouverez dans les échanges précédents de cet email mon autre retour écrit à ce sujet ("ta gueule", "arrête de te foutre de ma gueule", "j'en ai rien à foutre") ainsi que plusieurs arrêts par trajet sur le bord des routes en attendant un quelconque changement de comportement des enfants.

Merci d'avance pour votre retour,

Bien cordialement,

-Mme Thiébaut explique que les enfants arrivent en retard car les enfants font déjà le bazar dans les couloirs à l'école, ils crient, ils se battent, ils courent et les encadrantes mettent déjà un long moment pour les faire se ranger et les emmener à l'arrêt de bus. Le retard commence déjà là et lorsque le chauffeur est obligé de s'arrêter en cours de route à cause des grossièretés ou des insultes de certains enfants, des enfants qui se détachent ou qui se déplacent, qui font des doigts d'honneur au chauffeur ou par les fenêtres...

-Le Conseil d'Ecole est unanime pour dire que les incivilités graves et récurrentes des enfants sont à prendre également en compte et doivent être sanctionnées. Il faut se mettre un peu à la place du chauffeur. Celui-ci, lors de sa tournée et tout en conduisant, a une priorité : assurer la sécurité des enfants. Cependant, sa mission est très compliquée avec de tels débordements.

-Mme Leblanc, Présidente du Syndicat scolaire, répond qu'elle s'occupe de faire un retour à la famille et rappelle que le bus n'est pas obligatoire.

-Mme Miny précise qu'un contrôle de cartes de bus a eu lieu ce jour-même, à 17h, par un agent. Les accompagnatrices ont rapporté que les enfants s'étaient très bien comportés pour monter, prendre place et s'attacher dans le bus en présence du contrôleur contrairement aux autres jours.

-Quid de l'accueil des TPS ? :

-Mme Thiébaut explique qu'elle a récemment sollicité l'Inspection de l'Éducation nationale au sujet de la scolarisation des enfants en Toute Petite Section (TPS), possibilité qui n'est plus autorisée dans notre Pôle depuis deux ans. Son enfant aurait pu effectuer sa rentrée en septembre 2026 (et d'autres enfants sont dans le même cas également), mais cette impossibilité la place aujourd'hui dans une situation particulièrement délicate, ne disposant d'aucune solution de garde et les places en crèche étant très limitées sur le territoire. Les parents s'interrogent légitimement sur le fait que certaines écoles, notamment en réseau d'éducation prioritaire (REP) ou dans le secteur privé, puissent encore accueillir des élèves en TPS, tandis que les petites écoles rurales isolées comme la nôtre en sont privées.

La demande que Mme Thiébaut avait formulée par écrit à l'Inspection avait reçu un refus au motif qu'il s'agit d'une directive départementale.

Lors de l'évaluation d'école du 20 janvier 2026, Mme Thiébaut, en tant que Parent Représentante Elue, a à nouveau évoqué sa situation et celle des autres familles auprès des deux personnes évaluateuses. Les évaluateurs lui ont alors conseillé de solliciter les

maires afin qu'un courrier officiel puisse être adressé pour faire remonter le problème des familles, cette démarche constituant, à ce jour, le seul levier susceptible de permettre un réexamen de la situation.

-M.Demangeon propose de faire remonter le problème concernant cette différence de traitement donnant le sentiment d'un système inégalitaire pour les écoles rurales, déjà confrontées à des contraintes spécifiques liées à l'isolement, aux coûts des transports et souvent au manque de service de proximité.

-M.Saccommanni explique, qu'en septembre 2026, une micro-crèche ouvrira ses portes à Autrey-lès-Gray pour environ 12 enfants.

-Mme Bergerot explique également que des agréments sont en cours d'élaboration afin de se mettre en conformité pour proposer à l'avenir un accueil périscolaire les mercredis.

-Remerciements à l'ensemble des Maires des communes et à leurs conseillers, au Syndicat scolaire pour leur investissement personnel de chaque instant, à Mme Lelièvre pour ses nombreux échanges (budgétaires et autres), ainsi qu'aux cantonniers Claire et Anthony pour les différents travaux.

Remerciements au Syndicat scolaire et aux communes pour le financement de notre Pôle Educatif et notamment pour le recrutement de Mme Bergerot en tant qu'ATSEM très compétente à mi-temps, dans la classe de Mme Jeannot tous les matins. Un grand merci également aux communes qui ont participé au financement de la venue de l'auteur Julie Mellan dans le cadre du Salon du Livre 2025.

-Remerciements adressés par les élèves et leurs enseignantes à l'Association de Parents pour les achats de matériel (nouvelle sono depuis Noël pour remplacer celle qui avait disparu mystérieusement du local), pour le financement des transports et actions pédagogiques variées, pour la venue du Père Noël et pour la distribution de cadeaux de Noël à chaque enfant et de friandises aux maitresses.

-Remerciements adressés par Mme Miny à tous les acteurs de cette réunion.

Date de la prochaine réunion :

15/06/2026

Fait à Autrey, le 02/02/26 :

Signatures :

Les Parents :



Les Elus :



Les Enseignantes :

